

MOT DE LA COORDONNATRICE

Chers membres,

Nous sommes heureux de vous retrouver pour un nouvel automne. Cette belle saison marque le recommencement de nos activités que nous avons annulé durant la dernière année. Alors, c'est le retour des groupes d'entraide (hommes et femmes) et des activités. Si vous êtes intéressés, faites nous signe. Nous sommes heureux de continuer à être présent pour vous aider. Si vous avez des idées ou des besoins particuliers, communiquez avec nous.

Marie-Ève Picard, coordonnatrice

SUIVI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 15 septembre dernier, l'ATA tenait sa 34^e assemblée générale et ce, encore selon une formule différente. Cette année, pas de souper collectif, mais nous avons tout de même passé un moment agréable. 24 membres et sympathisants ont participé à cette importante rencontre et ont pu prendre connaissance des principales activités de la dernière année via le rapport d'activités. **Si vous en désirez une copie, faites-le nous savoir.**

Monsieur Roger Pelletier, président de l'Aide aux Travailleurs Accidentés-ATA, a remercié les différents collaborateurs, les membres du conseil d'administration ainsi que les intervenantes. Il a souligné la fidélité des membres et souhaité la bienvenue à tous les nouveaux venus.

Les membres sortants du conseil d'administration ont tous été réélus et ont volontiers accepté la poursuite de leur travail d'administrateur pour les deux prochaines années. Les membres suivants forment le conseil d'administration 2021-2022 : M. Roger Pelletier, M. Guy Haillez, M. Paul-Henri Guillemette, M. Claude Chouinard, M. Gervais Martin, M. Alain Bellavance et Mme. Mona Émond.

Merci à tous ceux et celles qui se sont déplacés pour participer à notre assemblée générale. Votre présence fort précieuse permet à notre organisme d'avoir une riche vie associative.





ÉQUIPE DE TRAVAIL

Nous sommes heureuses de vous annoncer le retour de Marie-Christine Pelletier à la fin du mois de septembre. Elle reprendra ses dossiers et continuera son travail d'intervention. Ainsi, l'équipe de travail sera complète. Nous sommes fières d'avoir une équipe solide, forte, où le travail d'équipe et la collaboration sont pronées. Laissez-nous vous présenter notre fabuleuse équipe de travail.

Tout d'abord, il y a **Mélanie Jean** qui occupe le poste de préposée à l'accueil depuis deux ans déjà. C'est la première personne à qui vous parler lors de votre appel à l'ATA. Elle saura répondre à vos questions et vous diriger dans la bonne direction. Elle est activement en formation pour devenir intervenante, elle fait l'observatrice lors des rendez-vous afin d'en apprendre davantage. Elle fait preuve d'une grande implication dans son travail et elle a toujours à cœur la satisfaction des membres.

Deuxièmement, il y a **Marie-Christine Pelletier** qui occupe le poste d'intervenante depuis octobre 2014. Elle intervient en première ligne par l'accueil, l'écoute et les informations aux accidentés. Elle assure le suivi technique des dossiers de nos membres et collabore avec les divers intervenants. Elle apporte beaucoup à l'équipe par sa bonne humeur continuelle et son souci du détail. Vous vous sentirez en confiance avec son grand sens de l'écoute et son empathie.

Finalement, il y a **Marie-Ève Picard** qui travaille à l'ATA depuis 2010. Elle occupe depuis 2018, le poste de coordonnatrice de l'association. Son rôle consiste à administrer les ressources financières, humaines et matérielles de l'organisme et d'en assurer un bon fonctionnement général. Elle est également intervenante et assure le suivi technique des dossiers et coopère avec divers intervenants. Marie-Ève aime l'efficacité et amène beaucoup à l'équipe par son grand sens de l'organisation. Elle s'assurera de répondre à vos questions, même les plus difficiles.

Toutes sauront gagner votre confiance avec leur rigueur professionnelle et leur empathie durant le long processus qu'est un accident du travail. N'oubliez pas que nous sommes là pour vous chers membres. Alors, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous pour quoi que se soit.

MÉLANIE



MARIE-CHRISTINE



MARIE-ÈVE





ACTION DE GRÂCE



La *Loi sur les normes du travail* prévoit minimalement 8 jours fériés par année. Cependant, cela n'empêche pas votre employeur de vous offrir des conditions plus avantageuses. Le deuxième lundi d'octobre (Fête de l'Action de Grâce) est férié et payé.

L'employeur doit généralement vous payer pour cette journée. Cette indemnité est égale à 1/20 de votre salaire gagné au cours des quatre dernières semaines. Des particularités s'appliquent selon les horaires. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec l'ATA.

L'ATA sera fermée le lundi 11 octobre 2021 !

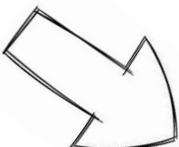


SAVIEZ-VOUS QUE ?

La fête de l'action de Grâce tire son origine dans les fêtes européennes de la moisson. Elle fût fêtée en novembre 1879 pour la première fois au Canada et avait pour but de célébrer le temps des récoltes et rendre grâce des bonheurs de l'année.

Cependant, les peuples autochtones célébraient les récoltes automnales bien avant l'arrivée des colons.

En 1957, on décrète que l'Action de Grâce sera célébrée tous les deuxièmes lundis d'octobre et que cette journée sera chômée.



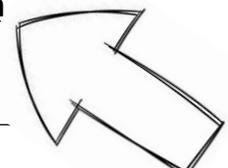
NOUVELLES ADRESSES COURRIELS

Veillez prendre note que les intervenantes auront de nouvelles adresses courriel. Soyez sans crainte, si vous ne faites pas le changement, nous recevrons tout de même vos courriels, car un transfert automatique est prévu.

Marie-Ève Picard : mepicard@aideauxtravailleurs.com

Marie-Christine Pelletier : mcpelletier@aideauxtravailleurs.com

Mélanie Jean : mjean@aideauxtravailleurs.com



BONNE NOUVELLE !!!!

Le calendrier 2022 de l'ATA est maintenant disponible.

Votre exemplaire vous attend au local, communiquez avec nous !

QUALITÉ DES SERVICES-PLAINTÉ

Nous remarquons que depuis un moment le traitement de l'admissibilité des réclamations et le traitement des rechutes par la CNESST est extrêmement long, on parle de 4, 5 et même 6 mois avant d'avoir une réponse. Cela dépasse carrément le délai raisonnable qui est d'environ 50 jours attribuables, une fois que tous les documents sont reçus. C'est inacceptable ! Les travailleurs qui communiquent avec leurs agents pour faire un suivi de leur réclamation se font répondre qu'il faut attendre son tour. Alors, afin de bouger les choses, nous déposons une *Plainte sur la qualité des services*.

Il y a plusieurs moyens de déposer plainte, vous pouvez appeler au 1 800 667-7585, remplir le formulaire de plainte ou par un courriel (plaintes.qualite@cnesst.gouv.qc.ca.) Nous apprécions grandement ce service qui est rapide et efficace et qui amène des résultats concrets.

Certaines situations sont parfois exclues.

Communiquez avec nous avant de déposer une plainte pour plus de détails.



Les travaux parlementaires de la *Commission de l'économie et du travail* ont repris le 17 août dernier. L'analyse détaillée se poursuit et les manifestations également. Tous continuent de dépeindre le projet de loi, comme un recul des droits des accidentés du travail.

La Commission étudie en ce moment le volet de la prévention. Le projet de loi met de l'avant des modifications à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. En effet, l'application des mécanismes de prévention en fonction de la taille des entreprises et du niveau de risque pourrait être modifié. L'étude détaillée s'est grandement accélérée. En effet, le ministre a déposé un amendement retirant toutes les propositions de modifications d'articles du *Règlement sur la santé en sécurité du travail*, ce qui a grandement précipité le processus. En date du 9 septembre, il reste 65 articles à traiter. On peut comprendre qu'il reste environ une semaine de travaux et que le projet de loi pourrait être adopté sous peu, début octobre.

Une grande manifestation s'est déroulée le 26 août dernier. Organisée par le syndicat des Métallos, cette mobilisation avait pour but de dénoncer le projet de loi 59 voulant moderniser le régime de santé et sécurité au travail. Les différentes centrales syndicales ont exprimé leur désaccord. L'ATA était présente afin de dénoncer le projet de loi.



Projet atelier : Le harcèlement ce n'est pas rien ! -PHASE 2

L'ATA est heureuse de vous annoncer que notre deuxième projet d'atelier, déposé à la CNESST, *Le harcèlement ce n'est pas rien !, Phase 2* via le « Programme d'aide à la sensibilisation des personnes salariées et des travailleurs autonomes en matière de harcèlement psychologique ou sexuel au travail » a été accepté.

En effet, grâce au support financier du programme nous offrirons un atelier complet sur le harcèlement psychologique ou sexuel directement auprès des salariés. Ainsi, les travailleurs pourront plus facilement détecter une situation potentielle de harcèlement, connaîtront leur droits et obligations, les démarches à entreprendre et le fonctionnement de la CNESST. Nous espérons par la tenue de ces ateliers améliorer le climat de travail, favoriser la compréhension du processus, sensibiliser les travailleurs et employeurs au harcèlement et ainsi diminuer la détresse psychologique chez les travailleurs.

Rappelons que :

- Entre 16 et 18 % des travailleurs québécois présentent un niveau de détresse psychologique élevé, lié au travail
- On estime à 528 000 personnes harcelées psychologiquement et 90 000 personnes harcelées sexuellement
- Une personne sur trois est exposée à du harcèlement dans son milieu de travail

Nous rappelons à tous l'importance de la TOLÉRANCE ZÉRO en matière de harcèlement.



Si vous pensez être victime de harcèlement psychologique ou sexuel au travail, communiquez avec nous pour plus d'informations.



Le saviez-vous ?

Certains appareils d'exercice sont remboursables par la CNESST.

En effet, les appareils utilisés à domicile pour la poursuite du plan de traitement de la physiothérapie ou de l'ergothérapie peuvent être payables par la CNESST. Bien sûr, cela doit être prescrit par votre médecin et le physiothérapeute. Un vélo stationnaire ou un tapis roulant peuvent également être remboursés si le médecin le prescrit.

Exemples : ensemble léger de poids, poignée résistante, ballons et balles d'exercice, poids pour chevilles et poignets.

Les frais d'adhésion à un gymnase peuvent également être remboursés si cela contribue à la diminution de votre incapacité physique et vous permet d'améliorer votre état.

**CAFÉ-CAUSERIE EN COLLABORATION AVEC LE
CENTRE YVON-MERCIER**

LES RENCONTRES REPRENENT POUR LES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL OU
DE LA ROUTE AFIN DE DISCUTER, D'ÉCHANGER ET DE PARTAGER VOS
EXPÉRIENCES.

FAITES-NOUS CONNAÎTRE VOTRE INTÉRÊT !
Le contenu des rencontres demeure confidentiel.

FACEBOOK

Chaque semaine, nous publions des articles intéressants, des photos, des reportages reliés à vos droits ou à l'actualité.

Suivez-nous sur notre page Facebook :

Aide aux Travailleurs Accidentés



STATISTIQUES DU MOIS DE JUILLET ET AOÛT



Votre organisme travaille très fort pour vous. Voici quelques statistiques qui dénotent l'ensemble des interventions effectuées dans les derniers mois.

	JUILLET	AOÛT
Nouveaux dossiers	25	27
Nombre de dossiers actifs	327	367
Nombre d'appels faits et reçus	449	534
Nombre d'interventions réalisées	1378	1900
Nombre de personnes rencontrées	22	26

Le stress au quotidien...

Dans la nouvelle réalité le stress prend, malheureusement, beaucoup trop de place dans notre vie de tous les jours. Tout cela était vrai bien avant les évènements des derniers mois...



Lors de grande période de stress nous avons souvent tendance à nous isoler, cependant, nous devrions au contraire tout faire pour nous changer les idées. Que ce soit de faire une sortie avec une personne qu'on apprécie, aller prendre un café, aller au restaurant ou au cinéma, ou tout simplement prendre une marche avec un ami.

Cependant comme je disais plus tôt, dans le contexte que nous vivons présentement, tout cela peut nous paraître plus complexe étant donné les règles de distanciations sociales et que les endroits où nous pouvions nous "évadé" sont fermés temporairement.

Donc, les autres solutions qui peuvent s'offrir à vous : se choisir un roman qu'on veut lire depuis longtemps et s'asseoir ne serait-ce que 15 minutes pour en parcourir quelques pages. Commencer un journal de bord ou un journal intime selon ce qu'on préfère ou tout simplement un cahier où l'on peut prendre en note des citations ou des paroles que quelqu'un a pu dire. Écouter un film ou une série qui intéresse et qu'on n'a jamais le temps de visionner.

En réalité, ce qui est important de retenir, est que s'offrir du temps de qualité avec sa famille c'est important, mais que s'offrir du temps de qualité avec soi-même est encore plus primordial. Mais nous savons que tout ceci est plus facile à dire qu'à faire, mais donnez-vous une mission chaque semaine : trouvez-vous un petit moment hebdomadaire juste pour vous !

Prendre le temps de prendre son temps est aussi permis !!!

Journée internationale de lutte à la pauvreté-17 octobre

Cette journée a pour objectif l'élimination de la pauvreté et ainsi affirmer que nous refusons la pauvreté. Elle permet de donner la parole aux plus démunis, de mobiliser les citoyens et de constituer un appui à la lutte. Une réflexion doit également être amorcée par la société.



En cas de refus de ma réclamation, la CNESST peut me demander de rembourser les frais de traitements de la physiothérapie ?

La réponse est FAUX !

En cas de refus, la CNESST ne peut pas demander que vous remboursiez le coût des traitements de physiothérapie. En effet, c'est la CNESST qui assume le paiement de ces soins. Pour recevoir des soins, vous n'avez pas à obtenir l'autorisation préalable de la CNESST, la seule obligation est d'avoir déposé une réclamation à la CNESST. Lors du refus, la Commission ordonnera la fin des traitements, vous n'aurez donc plus accès à votre physiothérapeute.

Café-Causerie pour femmes

Vous êtes une femme, vous vous sentez dépassée par les événements et vous avez besoin de parler de votre situation à d'autres femmes qui vivent la même situation que vous ?

Et bien faites nous en part... L'ATA met sur pied une nouvelle activité permettant à des femmes accidentées et/ou harcelées de se retrouver et de discuter entre elles des difficultés reliées à leur accident. Un accident amène de grands bouleversements et il est normal de se sentir déroutée. De là l'importance d'exprimer ses émotions.

Si vous êtes intéressées, appeler nous ! 1-855-598-9844

Date à déterminer.

Activité gratuite



- **Envois de fax**

Lorsque vous nous faites parvenir des documents par fax au **418-598-9853**, il demeure prudent de vérifier si nous les avons bien reçus. Il arrive que nous recevions des pages entièrement blanches. Assurez-vous que vos documents se sont rendus à destination en nous téléphonant ou en nous laissant un message dans la boîte vocale au **418-598-9844**.

- **Numéro sans frais**

Vous pouvez joindre l'ATA au numéro sans frais : **1-855-598-9844**

- **Dons**

Les dons sont acceptés en tout temps et contribuent à maintenir les services pour vous et ceux qui suivront ! Nous émettons des reçus pour fins d'impôts pour les dons de plus de 10 \$.

À PROPOS DE L'ATA

L'**Aide aux Travailleurs Accidentés-ATA**, est un organisme à but non lucratif, qui vient en aide aux personnes accidentées du travail ou de la route ainsi qu'aux personnes congédiées ou victimes de harcèlement. Aussi, nous nous efforçons de répondre à tous les problèmes qui peuvent se poser suite à un accident du travail, particulièrement lorsque la réclamation est refusée. Nous répondons donc à vos questions concernant la CNESST, le Tribunal administratif du travail, Retraite Québec, les assurances-invalidité, les normes du travail, la SAAQ, l'IVAC etc.

Les services offerts : informations au sujet de l'indemnisation et de la réadaptation, écoute, suivi technique des dossiers, consultations juridiques avec avocate spécialisée en droit du travail, représentation auprès de la CNESST et du Tribunal administratif du travail (TAT), références pour expertises médicales, groupes d'entraide et rencontres sociales, etc.

À partir de notre siège social de Saint-Jean-Port-Joli, nous acceptons les demandes d'aide en provenance de tout l'Est du Québec, incluant la grande région de Québec et Charlevoix. Bienvenue à tous

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8H30 à 12H et 13H à 16H

Vendredi : 8H30 à 12H



Aide aux Travailleurs Accidentés-ATA
114-B, avenue de Gaspé Est
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0
Tél : 418-598-9844 Fax : 418-598-9853
Sans frais : 1-855-598-9844
aideauxtravailleurs@outlook.com
www.aideauxtravailleurs.com